

Professions libérales

Le dialogue social est un vecteur de démocratie et de progrès social. Le groupe des professions libérales a toujours été et restera profondément attaché à un dialogue social de qualité. C'est pourquoi nous adhérons à toute idée d'amélioration de ce dialogue, dans l'intérêt des salarié.e.s, des entreprises comme des pouvoirs publics. Témoigner du respect à ses interlocuteurs, être à l'écoute, apprendre à connaître l'autre font partie des fondamentaux d'un dialogue. Le déficit chronique de confiance constaté au fil du temps a laissé la place à des excès de droit. Il faut remettre la confiance entre les parties prenantes, composante majeure d'une véritable culture de dialogue.

Ce dialogue est bien vivant comme le prouve un grand nombre d'accords signés chaque année, dans nos branches. Malheureusement, la qualité n'est pas toujours aussi présente que nous le souhaiterions. Aussi approuvons-nous toutes les recommandations de l'avis qui vont dans le sens d'une acculturation par toutes les parties prenantes à un dialogue social qualitatif. Nous adhérons à la préconisation qui vise, dès l'école, à la construction par l'élève d'un jugement moral et civique, et qui vise à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Comme nous adhérons également à la recommandation qui incite à la formation des acteurs du dialogue social, représentants des salarié.e.s et des employeur.euse.s, afin de leur garantir de bonnes conditions d'exercice de leurs mandats respectifs au regard de la technicité croissance des dossiers à traiter et du « mille-feuille » de leurs obligations.

Dans cet esprit, nous approuvons l'idée de rendre plus attractif l'engagement syndical ou patronal, pour les jeunes générations et de valoriser les compétences acquises pendant leur mandat permettant ainsi une plus grande fluidité entre parcours de représentant syndical ou patronal et carrière professionnelle.

Nous regrettons que l'avis n'insiste pas sur l'indispensable reconstruction du dialogue social en fonction de la taille de l'entreprise. Notre droit fonctionne très largement sur des exceptions à la règle principale. Notre construction de la norme sociale est avant tout basée sur le fonctionnement des grandes, voire des très grandes entreprises, et exige des plus petites et moyennes, les TPE-PME, pourtant de très loin les plus nombreuses, de s'adapter. Or, il faudrait faire l'inverse : construire la norme pour les petites et moyennes entreprises et mettre en place des adaptations spécifiques pour les plus grosses.

Par ailleurs, un dialogue social efficace doit s'appuyer sur des corps intermédiaires responsables et reconnus. Même si ce n'est pas au cœur de cet avis, nous sommes opposés à ce que l'on revienne sur les critères de représentativité patronale établis dans le consensus en 2014 et récemment validés par le Conseil Constitutionnel. La prépondérance du nombre d'entreprises, quelle que soit leur taille, doit rester la règle pour mesurer l'audience patronale. Les PME/TPE ne doivent pas être écartées du dialogue social alors qu'elles sont des acteurs essentiels de la vie économique des territoires. Elles sont le socle de l'emploi de proximité, non délocalisable et sont de plus, un fort potentiel de croissance et de développement qu'il faut soutenir.

Nous sommes réservés à l'idée d'ouvrir le dialogue social à d'autres acteurs alors même que les organisations représentatives des trois secteurs multiprofessionnels (agriculture, Economie sociale et solidaire - ESS - et professions libérales) peinent encore à s'imposer pour être admis à siéger dans les instances de dialogue social nationales et territoriales ! Leur présence autour de la table du dialogue social serait pourtant légitime au regard de leur poids socio-économique et de leur contribution à l'activité économique.

Enfin, le dialogue social ne peut exister que s'il repose sur des valeurs partagées. En cela, il impose la pratique d'échanges et de recherche de solutions ayant pour objectif le compromis. Le groupe des professions libérales a voté l'avis.